

Titre du projet : « Consortium Académique Projet de Mobilité_Enseignement et Formation Professionnels » (CAP Mobilité_EFP)

Référence : 2018-1-FR01-KA102-047582

Code de l'appel : CAP Mobilité_EFP 1

APPEL À CANDIDATURES
STAGE EN EUROPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+ - ÉLÈVES
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

ART.1 – LE PROJET « CAP MOBILITÉ_EFP »

Pour répondre aux enjeux du territoire, l'académie de Guyane, en lien avec le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle de Guyane et en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane, a souhaité concrétiser la mise en œuvre d'un projet de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels Erasmus+* (action clé 1) d'envergure académique et régionale.

*Le programme Erasmus + est le programme de l'Union Européenne permettant de renforcer les compétences de tous pour une meilleure employabilité, de soutenir l'innovation et l'internationalisation des établissements et organismes d'éducation et de formation, en favorisant les projets de mobilité et de coopération en Europe.

Cofinancé par :

- l'agence Erasmus+ France - Éducation Formation à hauteur de 80%
- l'académie de Guyane
- la Collectivité Territoriale de Guyane
- les établissements scolaires

Ce projet groupé, intitulé «Consortium Académique Projet de mobilité_ Enseignement et Formation Professionnels» fédère, outre l'académie de Guyane et le GIP-FCIP de Guyane, les lycées professionnels et polyvalents :

- BALATA - lycée des métiers du BTP et de la communication audiovisuelle (Matoury)
- Jean-Marie MICHOTTE (Cayenne)
- Elie CASTOR (Kourou)
- Bertène JUMINER (Saint-Laurent du Maroni)

L'objectif poursuivi est d'améliorer les qualifications des élèves selon deux axes :

- Accroître le nombre d'élèves expérimentant une période de formation en milieu professionnel (PFMP) en Europe
- Développer et renforcer l'expertise des personnels et cadres

ART.2 – MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dans le cadre du projet « CAP Mobilité_EFP », le lycée dispose de 20 bourses de mobilité Erasmus+ pour permettre aux élèves des Classes de premières bac pro de réaliser leur stage en entreprise pendant l'année scolaire 2018-2019.

Ces stages sont planifiées en : MARS 2020**

**Ces dates pourront être modifiées en raison d'éventuels besoins d'organisation de l'établissement et/ou des partenaires du projet.

Vers la destination suivante : Portugal

Pour postuler, les candidats doivent remplir les conditions ci-dessous :

- Être inscrit Première ou Terminale des séries professionnelles.
- Être âgés d'au moins 16 ans
- Motivation et engagement dans la formation (assiduité, implication, résultats académiques etc ...)
- Motivation à réaliser son stage en Europe indiquées dans le formulaire de candidature
- Intérêt pour la langue de travail***du stage et la culture du pays d'accueil (curiosité, capacité d'adaptation et respect de modes de fonctionnement différents)

*** La langue de travail peut éventuellement être différente de la langue pratiquée dans le pays d'accueil.

- Capacité à respecter les procédures et les règles (documents à rendre)

Une commission, constituée de personnels de direction, de professeurs, d'agents administratifs et du référent Erasmus+, étudiera les candidatures et sélectionnera les élèves bénéficiaires, au regard des critères mentionnés.

La commission se réserve le droit de demander toute information supplémentaire, clarification et /ou autres pièces justificatives au candidat.

Les candidatures seront automatiquement rejetées si :

- un des critères n'est pas rempli
- un des documents obligatoires requis n'est pas fourni

ART.3 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

En cas de sélection, le candidat s'engage à remplir toutes les obligations ci-dessous :

- Faire signer et remettre les attestations de début et de fin de stage
- Remplir, signer, faire signer et retourner l'original de l'attestation de stage Erasmus+
- S'inscrire sur le portail de support linguistique en ligne OLS et réaliser les évaluations avant et en fin de stage en respectant les délais
- Remplir, signer, faire signer et retourner l'Europass Mobilité à la fin du stage
- Remettre le rapport participant à l'enseignant référent Erasmus+ au retour du stage
- Soumettre le rapport de participant en ligne, dans les délais impartis à la fin du stage

ATTENTION : dans le cas de non remise de l'un des documents ou non - exécution d'une des procédures, l'élève peut être amené à rembourser partie ou totalité des frais engagés.